

une entrave à la détente, alors il convient de réexaminer ces stratégies. Dans ces cas, c'est la stratégie et non pas l'alliance elle-même qui est notre sujet de préoccupation et nous n'hésiterons pas à proposer des correctifs en faisant preuve, à cet égard, d'une détermination non moindre que celle que nous avons manifestée lors de la conclusion de l'alliance. L'appartenance à une communauté, monsieur l'Orateur, impose, et cela est juste, certaines limitations à tous ses membres. Pour cette raison, sans manquer de vigilance ni abandonner ses propres intérêts, le Canada ne doit pas donner à penser qu'il y a deux poids deux mesures. Nous ne pouvons, alors que nous exhortons d'autres pays à adhérer à des régimes conçus pour la conduite ordonnée des activités internationales, poursuivre des politiques contraires à cet ordre, simplement parce que dans un cas particulier cela semble provisoirement être à notre avantage. Les lois, qu'elles soient municipales ou internationales, sont faites de contraintes. Si elles sont sagement interprétées, elles contribuent à la liberté et au bien-être des individus et des États, mais aucun État ni aucun individu ne doivent se sentir libres de choisir, d'accepter les lois qui leur plaisent et de rejeter les autres.

C'est dans cette disposition d'esprit que le gouvernement étudie ses revendications au sujet des eaux entre les îles de l'archipel de l'Arctique. Fermer ces eaux et en interdire le passage à tous les navires étrangers au nom de la souveraineté du Canada, comme certains le suggèrent, serait aussi dépourvu de sens que d'obstruer les entrées des ports d'Halifax et de Vancouver. Nous prouverions certainement par ces mesures que nous sommes maîtres chez nous, mais notre économie en souffrirait énormément car nous nous interdirions un trafic important à destination du Canada. Par ailleurs, si nous nous laissions égarer par un esprit de philanthropie internationale et que nous fassions bon accueil à tout le monde, nous manquerions aux obligations du Canada tant à l'égard des Canadiens que du monde entier.

On trouve dans l'Arctique canadien les aires de reproduction, parfois les seules de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. L'île Bylot est le seul endroit où les grandes oies blanches construisent leurs nids. C'est là aussi que nichent les colonies de quelque six millions d'oiseaux de mer. Sur 12 milles le long des côtes de l'île Somerset se trouvent les nids de quatre millions d'oiseaux. Un grand nombre de mammifères—baleines, phoques, morses—habitent les eaux de l'archipel canadien. L'existence de ces animaux et de ces oiseaux dépend d'un habitat non contaminé, que seul le Canada peut prendre l'initiative de protéger. Non seulement les Cana-

diens mais tous les peuples de la terre bénéficient de cette vie naturelle.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, le Canada se considère, aux yeux du monde, comme le gardien de l'équilibre écologique si précaire des eaux, des glaces et des sols de l'archipel de l'Arctique.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Le monde nous en tiendrait rigueur, à n'en pas douter, si nous négligions de protéger suffisamment cette région de la pollution ou de la contamination artificielle. Le Canada ne le permettra pas, monsieur l'Orateur. Que ce soit au nom de la liberté des mers ou dans l'intérêt du progrès économique, le Canada s'y refusera. Nous avons vu avec désarroi où avait pu mener ailleurs l'abus de ces principes louables et nous sommes résolus, pour ce qui est de l'Arctique, à ne céder à aucune pression, d'où qu'elle vienne. Je parle ainsi, conscient des difficultés qu'ont eues d'autres pays pour contrôler la pollution de l'eau et la destruction de la faune et de la flore aquatiques sur leur propre territoire.

Une partie du patrimoine de notre pays qui prend pour nous de plus en plus d'importance et de valeur, c'est la pureté de nos eaux, la fraîcheur de l'air et l'étendue de nos ressources vivantes. Pour nous-mêmes et pour le monde entier, nous devons protéger jalousement ces avantages. Il ne s'agit pas de chauvinisme, c'est une mesure raisonnable dans un monde de plus en plus irréfléchi. Le Canada proposera une politique pour l'utilisation des eaux arctiques destinée à préserver le milieu. Ce ne sera pas une intervention intolérable dans l'activité d'autres pays, ni un obstacle au progrès. Cette mesure, jugeons-nous et nous demandons au monde à en faire de même, favorisera l'exploitation à long terme et soutenue des ressources dans l'intérêt du progrès économique et social.

Nous invitons aussi la collectivité internationale à se joindre à nous pour appuyer notre projet d'un nouveau concept, celui d'un régime juridique international destiné à assurer aux êtres humains le droit de vivre dans un milieu naturel salubre. Dans l'élaboration de ce concept, j'aurai d'ici peu des entretiens à ce sujet et sur d'autres questions avec le secrétaire général des Nations Unies. Un régime international et, en outre, l'exercice par le gouvernement canadien de ses propres pouvoirs dans l'Arctique canadien contribueront pour beaucoup à faire en sorte que des dommages irréparables ne puissent être causés par la négligence ou par une attitude délibérée.

L'activité canadienne dans les régions septentrionales du continent a été étendue mais intense depuis de nombreuses années, à l'ex-